AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 5211.17 du code général des collectivités territoriales et du décret n° 93.1121 du 20 septembre 1993, **le recueil des actes administratifs** de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue comprenant les arrêtés, décisions municipales et les délibérations prises en conseil municipal pour la période du <u>2 EME TRIMESTRE 2022</u> a été publié.

Ce recueil peut être consulté au secrétariat Général en Mairie – 35 Place du 8 Mai 1945 d'Entraigues, aux heures d'ouverture des bureaux soit :

Du lundi au Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30

Le Maire,

Guy MOUREAU

GOZEV8